

Infos Les Pieux



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DES PIEUX



*Conseil municipal enfants,
TAP, pôle enfance, ...
la jeunesse au cœur des
priorités !*



*Des aménagements pour
la forêt communale*



*Travaux d'accessibilité à
la médiathèque*



*Le Conseil municipal
enfants élu !*

Sommaire

- 3 Cadre de vie :**
Le pôle enfance en chantier
Passage de la TNT à la haute définition
Bienvenue aux nouveaux commerçants
- 4 Finances :**
Les dotations de l'État pour qui et pourquoi ?
Tourisme :
Une saison satisfaisante pour l'office de tourisme
- 5 Urbanisme :**
PLU : la 1^{ère} étape s'achève
Des aménagements pour la forêt communale
Social :
Le CCAS s'investit dans les TAP
- 6 Agenda espace culturel**
Retour sur ...
- 7 Culture**
Les plans napoléoniens consultables
Travaux d'accessibilité à la médiathèque
La BDM soutient la médiathèque Victor-Hugo
- 8 Vie scolaire**
Le Conseil municipal enfants élu !
Tribune politique

Journal d'information municipal de la commune des Pieux - décembre 2015

Responsables de la rédaction : Jacques LEPETIT - Chantal BROUZENG-LACOSTILLE
Rédaction : Services municipaux
Crédits photos : Mairie des Pieux ; Catherine Dargent ; C^{ie} Label Brut ; C^{ie} Magmanus ; Etienne (dot) pour le Circuit
Mise en page : Marie-Laure COLIN
Impression : Imprimerie Lecaux
Tirage : 1600 ex. Gratuit
Mairie des Pieux BP 12 - 50340 LES PIEUX
Tél. : 02 33 87 50 00 - Fax : 02 33 87 50 09
www.lespieux.fr / mairie@lespieux.fr

Edito

Depuis octobre, la réforme territoriale est au cœur des préoccupations de nos institutions. En effet, l'État présente un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à marche forcée et très ambitieux pour le Cotentin. Ainsi, la réorganisation proposée notamment par la présence de la Commune nouvelle de « Cherbourg-en-Cotentin » impose la création d'une Communauté d'agglomération de 210 communes regroupant plus de 205 000 habitants. Cette future collectivité qualifiée « d'XXL » va bien au-delà de l'esprit de la loi NOTRe (qui fixait un seuil initial à 15 000 habitants) et fait figure d'exception à l'échelle nationale. Cette dernière conduirait inéluctablement à la dissolution de la Communauté de Communes des Pieux (CCP) le 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte, un certain nombre de compétences (non obligatoires et facultatives), acquises initialement par la CCP et non reprises par l'agglomération du Grand Cotentin, seraient alors transférées à notre commune. Cette situation n'est pas acceptable car ces attributions sont importantes et relèvent de plus de 30 ans d'aménagement et d'intégration du territoire pour l'accueil des grands chantiers du nucléaire. Le Conseil municipal s'est donc opposé à un tel schéma afin de sauvegarder la qualité et la proximité de services à la population, de maintenir une fiscalité ménage raisonnable et pérenniser les missions de la CCP visant à poursuivre la structuration et le développement économique au sein du Cotentin. La précipitation aveugle pour imposer ce territoire très élargi compromet fortement son avenir et a pour finalité de démanteler nos collectivités territoriales. Aussi, nous souhaitons une modification du SDCI afin que les volontés de nos communautés de communes de proximité souhaitant se regrouper puissent avoir le temps nécessaire pour prendre des décisions éclairées et donner ainsi des fondations solides et durables à ce Grand Cotentin.

En cette fin d'année, des attentats terroristes frappent avec barbarie d'innombrables victimes innocentes dans notre pays afin de porter atteinte aux valeurs républicaines et aux libertés de vie, de religions et de libre expression. L'État s'engage militairement et mobilise les forces de sécurité pour faire face à ces menaces. Cette nouvelle épreuve doit renforcer les liens qui nous unissent afin de préserver notamment le vivre ensemble et la solidarité, missions que défendent au quotidien nos collectivités locales.

L'action municipale est déterminée à relever les défis des réformes de l'état, la baisse des dotations financières, l'élaboration du plan local d'urbanisme, les rythmes scolaires. En 2016 de nombreuses actions du CCAS seront engagées pour les familles avec la livraison de nouveaux HLM et en fin d'année le pôle enfance. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2016 et que la confiance et la solidarité vous accompagnent.

Meilleurs vœux 2016 pour vous et vos proches !

Jacques LEPETIT
Maire des Pieux

Le pôle enfance en chantier

Les travaux du pôle enfance sont lancés depuis cet été sur le secteur de la ZAC de la Lande et du Siquet. Sur 1200 m², le nouveau bâtiment accueillera au rez-de-chaussée la crèche et le RAM et au rez-de-jar-

din l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et la garderie périscolaire. Le coût du chantier est de 2 221 400 €, répartis entre la CCP et la commune. Le bâtiment sera opérationnel au cours du dernier trimestre 2016.



Passage de la TNT à la haute définition

Pourquoi ce changement ?

Le Gouvernement va procéder au transfert de la bande de fréquences 700 Mhz vers les services de très haut débit mobile (4G). Pour le secteur audiovisuel, cette évolution va permettre la généralisation à terme de la Haute Définition (HD). Ce changement de norme de diffusion est prévu le 5 avril 2016.

Suis-je prêt pour le 5 avril 2016 ?

Seuls les postes compatibles HD pourront capter et recevoir la TNT le 5 avril. Pour éviter l'écran noir, quelques gestes simples :

1) **Vérifiez votre équipement** : Il existe un test simple pour savoir si votre équipement est compatible HD :

- Vérifiez s'il comporte le logo TNT HD. Ce logo vous assure la compatibilité de votre matériel. Attention ! Les logos «HD READY» et «Full HD» ne garantissent pas la compatibilité à la nouvelle norme.
- S'il n'y a pas de logo «TNT HD» sur votre téléviseur ou adaptateur, pla-

cez-vous sur le numéro 7 (chaîne Arte) : si vous visualisez le logo Arte HD, c'est que votre poste est compatible. **Pensez à effectuer cette vérification sur tous vos postes avant le 5 avril pour éviter l'écran noir !**

2) **Adaptez votre équipement** : Si votre équipement n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de racheter une nouvelle télévision. Il suffira d'équiper son poste d'un adaptateur «TNT HD» externe (vendu environ 30 € dans le commerce).

3) **Équipez-vous** : Pensez à vous équiper avant le 5 avril, afin d'éviter toute pénurie d'équipement HD !

4) **Lancez le «rescan»** : N'oubliez pas de relancer la recherche et mémorisation des chaînes (rescan) le 5 avril.

Pour tous renseignements, connectez-vous sur le site : www.recevoirlatnt.fr ou appelez le 0970 818 818.



Distribution de comprimés d'iode



Une nouvelle campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode aura lieu début 2016.

Chaque foyer se situant dans le rayon des 10 km autour de la centrale nucléaire de Flamanville va recevoir un courrier officiel accompagné d'une brochure d'information. Ce courrier leur permettra

de retirer gratuitement les comprimés d'iode en pharmacie.

Pour en savoir plus, dès le 7 janvier un site internet dédié www.distribution-iode.com sera mis en ligne ainsi qu'un n°vert 0 800 96 00 20 pour répondre à vos questions. Une réunion publique d'information aura lieu le 14 janvier. Le lieu et l'horaire seront communiqués dans la presse et sur le site internet de la commune.

Bienvenue aux nouveaux commerçants

De nouveaux commerçants viennent de rejoindre la commune depuis cet été.

• «Roses et ses laines» vient de s'installer place du Petit Bourg. L'enseigne propose des articles de couture et de tricot.

• **Aurélien Lemagnen**, infirmière libérale, propose des soins à domicile ou à son cabinet 3 La belle étoile. Elle est joignable au 06.14.28.29.35

• **Maxime Jaulin** a créé une agence de communication digitale. Il développe notamment des sites internet. Son contact : 06 20 25 51 60.

Objets trouvés en mairie

Sacs à main, casques, vêtements, vélos, doudous, cannes à pêche, lunettes ... tous les jours des particuliers ou les services municipaux déposent en mairie des objets trouvés sur la commune. Les agents les répertorient et recherchent dans la mesure du possible leur propriétaire. Alors si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas contacter l'accueil de la mairie au 02.33.87.50.00.

1^{er} prix de fleurissement pour Les Pieux

La commune des Pieux s'est vue attribuée en cette fin d'année le 1^{er} prix départemental des villes fleuries dans la catégorie communes de 2 501 à 5 000 habitants. Ce prix récompense le travail de l'équipe espaces verts mené au fil des saisons.

Participer au référendum d'initiative partagée

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis sa révision de 2008. Dans ce cadre un référendum, portant sur les domaines précis peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. La loi prévoit que tous les soutiens sont recueillis sous forme électronique.

Le site internet referendum.interieur.gouv.fr est prévu à cet effet. L'électeur peut déposer son soutien à la proposition de loi référendaire sur ce site internet par ses propres moyens. S'il ne dispose pas d'une connexion à internet, il peut se rendre à des points d'accès situés «au chef lieu du canton». Pour cet accès, le centre multimédia des Pieux est à votre disposition aux heures d'ouverture du public. Il est situé au 19, rue des Ecoles. L'animateur pourra vous accompagner dans cette démarche.

Eclairage public

La commune a engagé en cette fin d'année une réflexion sur l'éclairage public. La lumière artificielle nocturne perturbe les rythmes biologiques de la nature. Les conséquences sur la santé de l'homme, la faune et la flore sont importantes. Outre ces effets néfastes, l'éclairage nocturne est aussi une source de grande consommation énergétique, avec la pollution qui en découle.

Ce poste représente une part conséquente du budget de fonctionnement. Plusieurs pistes d'économie vont être étudiées :

- modification des horaires d'éclairage ;
- définition des lieux à éclairer en priorité : passage piétons, carrefour, giratoire, ... ;
- changement des ampoules en basse consommation ;
- acquisition de nouveaux lampadaires.

Finances

Les dotations de l'État pour qui et pourquoi ?

L'État participe grandement aux finances de notre commune par l'intermédiaire de dotations pour son fonctionnement et de subventions pour ses investissements. Il donne des recettes, collecte les impôts locaux et organise la répartition équitable entre les intercommunalités.

Les modifications de ces missions impactent notre organisation financière et par ricochet tout le fonctionnement de la vie locale.

Depuis plusieurs années, l'État tente de réduire sa dette par différents leviers fiscaux et des décisions budgétaires importantes. Les collectivités territoriales sont mises à contribution dans cet effort national que ce soit au niveau départemental, communautaire ou communal. Ainsi, la ville des Pieux, reçoit chaque année des dotations dont les règles évoluent et les montants régulièrement revus à la baisse. L'élaboration du budget doit prendre en compte ces nouvelles règles sans en connaître avec exactitude les clés de répartition et leur importance. Les services de l'État ne livrent ces informations qu'en cours d'année. L'État utilise une partie du budget de la France pour subvenir aux besoins de fonctionnement des collectivités. La principale est la «Dotation globale de fonctionnement» (DGF). Elle représente à elle seule près de 60% du volume des dotations. Elle permet aux communes d'assurer une partie de son fonctionnement quotidien. D'autres dotations viennent s'y ajouter et sont variables selon les communes du territoire national.

Afin de mieux répartir les richesses entre les communes, l'État a mis en place un système de répartition, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC), qui s'adresse aux communautés de communes et aux communes. Ce prélèvement bénéficie aux communes et aux intercommunalités aux capacités financières les plus faibles.

Il faut donc distinguer les contributeurs et les bénéficiaires. Ainsi, la Communauté de

communes des Pieux et notre commune sont contributrices. A noter, que la Communauté de communes de la Hague et la CCP, en y abondant, couvrent les besoins cumulés de toutes les autres intercommunalités du Cotentin.

L'ensemble des dotations de l'État représentent 40% des recettes de fonctionnement de la commune des Pieux. Les autres recettes proviennent majoritairement des impôts, des taxes et des revenus de locations immobilières. Les aides de l'État dans la section investissement proviennent essentiellement de subventions du département, de la région et du FCTVA qui permet de récupérer la TVA sur certains investissements. Ces demandes d'aides d'investissement subissent aussi les restrictions budgétaires au niveau national. Leur volume reste faible si la commune investit peu.

La situation de la commune par rapport aux baisses des dotations de cet exercice budgétaire.

Entre 2012 et 2015, ces baisses représentent 239 358 € de dotation en moins dont 129 230 € sur le seul exercice budgétaire 2015 par rapport à 2014. Par pieuxais, l'État octroi 150 €/habitant en 2015 contre 185 €/habitant en 2014. Cette diminution record risque de s'amplifier dans les prochaines années. Les élus et les agents sont attentifs à cette nouvelle donne et doivent trouver des solutions afin de maintenir une qualité de services et le bon fonctionnement de la collectivité.

Pour son activité quotidienne, la commune se doit d'équilibrer ses recettes et ses dépenses. Les marges de manœuvre sont faibles et les leviers peu nombreux.

La méthode utilisée depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale consiste à :

- cadrer les dépenses

de fonctionnement et leur évolution ;

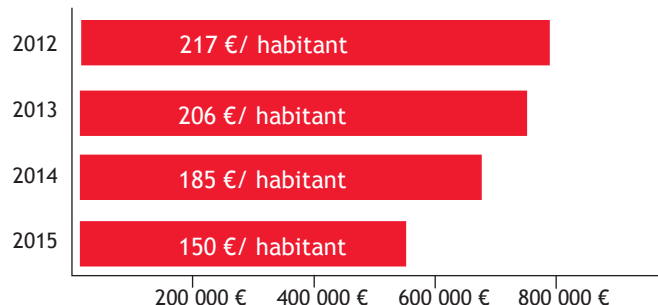
- mutualiser les services (avec la CCP et d'autres partenaires) ;
- réaliser des travaux en régie ;
- maîtriser la masse salariale et son évolution ;
- une veille permanente de la disponibilité budgétaire.

Dans un contexte national compliqué avec une pression fiscale importante, le choix des élus de la liste «l'Essentiel, c'est vous» s'est porté sur le maintien des taux des impôts dits «ménage». A titre indicatif, au niveau national, des communes ont recours à des hausses massives de leurs taux d'imposition. Pour la commune des Pieux, si le choix s'était porté sur une hausse des impôts afin de combler la perte de dotation pour l'année 2015, il aurait fallu augmenter les taux de façon significative :

- la taxe d'habitation qui aurait vu son taux passer de 11 à 15,23%
- la taxe foncière de 21,50 à 26,84%
- la taxe sur le foncier non bâti qui aurait augmenté de 47,50 à 156,84%.

L'effort réalisé cette année est important. L'évolution locale de notre territoire pourra modifier encore cet équilibre et les collectivités devront prendre des décisions importantes pour notre avenir. La préparation du budget 2016 a déjà débuté avec beaucoup de volonté mais aussi d'incertitudes concernant l'évolution du territoire et de la fiscalité industrielle. Le prochain exercice budgétaire sera prévu avec prudence dans les limites de nos capacités.

Historique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la commune des Pieux et son montant/habitant



Tourisme

Une saison satisfaisante pour l'office de tourisme

L'office de tourisme de la Hague a dressé un premier bilan de la saison touristique 2015 sur notre commune.

L'avant saison a très bien débuté avec un météo agréable et des longs week-ends en mai. Cet été, la fréquentation de l'office de tourisme des Pieux se maintient par rapport à 2014 avec 747 personnes accueillies en juillet et 933 en août. Globalement

sur le territoire, la tendance est à la baisse d'environ

10%. La demande touristique porte essentiellement sur les sites et les lieux de visites, les randonnées, les manifestations, les loisirs, les hébergements et la restauration ainsi que sur les îles anglo-normandes. Nouveauté cette année, l'accueil hors les murs (sur les marchés, sur les plages, ...) a



permis de réaliser de nombreux contacts. L'office de tourisme était également présent sur certains grands événements du territoire comme le Championnat d'avenir cycliste. Le bureau des Pieux de l'office de tourisme de la Hague vous accueille toute l'année au 32 rue Centrale.

PLU : la 1^{ère} étape s'achève

La première étape du PLU se termine avec la rédaction du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Ce document fait un état des lieux et émet un certain nombre de propositions qui seront reprises dans le futur PLU.

Le PADD est la clé de voûte du futur PLU. Il définit les orientations générales en matière d'aménagement, de paysage, de préservations des espaces naturels. La prochaine étape sera l'élaboration du règlement du PLU. Il s'inscrira en cohérence avec les orientations définies dans le PADD. Le règlement se compose d'un document écrit et d'un plan de zonage. Il définit les règles générales et les modalités

d'occupation et d'utilisation des sols de la commune.

Il est possible pendant toutes ces différentes étapes de venir prendre connaissance du projet et d'émettre un avis. Un recueil est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Une réunion publique sera programmée début 2016 afin de présenter l'avancement du projet. La date sera communiquée sur le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Pour tous renseignements concernant le PLU, contactez la mairie au 02 33 87 50 00 ou sur la page urbanisme de son site internet : www.lespieux.fr

Des aménagements pour la forêt communale

La commune a renouvelé cette année sa convention avec l'Office national des forêts pour la gestion de son bois.

La forêt communale des Pieux, située en limite avec la commune de Flamanville, est d'une superficie de 7,72 ha. Elle est essentiellement dédiée à l'accueil du public

à pied, à cheval ou en vélo ainsi qu'à la chasse à l'approche. Aussi l'ONF propose d'orienter ses aménagements vers l'accueil de ce public et la préservation de son paysage. Son programme d'actions prévoit :

- des coupes d'arbres afin de favoriser les peuplements mûrs ;
- le maintien d'une forêt propre avec l'en-

tretien des sentiers et des équipements comme les bancs, les panneaux d'information, ... ;

- l'entretien des ruisseaux ;
- et le reboisement.

Dans le cadre des échanges de parcelles réalisées lors du remembrement, la commune a fait l'acquisition d'un terrain jouxtant la forêt. L'ONF a commencé son boisement cet automne en feuillus de type châtaignier, hêtre, chêne pédonculé, érable sycomore, ... Ultérieurement, cette plantation sera gérée en futaie irrégulière en cohérence avec l'actuelle zone boisée.

Le projet d'aménagement est consultable à l'accueil de la mairie.



De nouvelles saveurs à l'atelier cuisine

Le 25 juin dernier, le CCAS des Pieux a organisé une sortie dans le cadre de son atelier cuisine. Les participants ont cueilli des salicornes dans le havre de Portbail, pour ensuite les goûter et apprendre à les cuisiner. Tout le monde a apprécié cette sortie tant sur la découverte que sur le lien social qu'elle développe entre les personnes.

Le lendemain, les membres de l'atelier se sont retrouvés pour cuisiner ces plantes sous forme d'une salade.

Les ateliers cuisine sont organisés au moins une fois par mois. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Christel Ruel, référente sociale au CCAS, 06.72.53.11.65

Le CCAS s'investit dans les TAP

Des ateliers sur le sommeil vont être proposés dans le cadre des TAP en début d'année 2016 pour les élèves de l'école primaire. Ils seront encadrés par les agents du CCAS des Pieux et Flamanville.

Ces ateliers ont pour but de faire connaître le fonctionnement du sommeil à l'enfant. Pendant ces ateliers, les élèves réfléchiront sur des habitudes favorables au sommeil et aux conditions pour bien dormir. Ils découvriront notamment le train du sommeil avec l'utilisation ludique de magnets.

La fabrication d'une poupée tracas est également prévue pour les plus jeunes. Les ateliers seront aussi l'occasion de discuter des méfaits de l'utilisation des écrans le soir, pour les plus grands.

Des nuits sereines et reposées en perspective pour les enfants et leurs parents ... !

Ces animations sont en lien avec le thème de l'année du CCAS «le sommeil». Une conférence sur «Le sommeil et l'école», réunissant plus de 40 personnes a déjà eu lieu en mai dernier ainsi que des ateliers

sophrologie en famille pour favoriser l'endormissement des enfants.

Ateliers récup'

Un atelier récup' va être organisé afin de réaliser des objets tels que des sacs, des vides poches ou des tapis, ... en crochet grâce à des tissus récupérés.

Si vous êtes intéressés, contactez Christel Ruel, référente sociale au CCAS au 06.72.53.11.65.

Social



| AGENDA espace culturel |

19 décembre

L'accordéoniste - Concert de C. Dargent sur Edith Piaf
à 20h30.
Réservation à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20



22 janvier

Challenge sportif OSLC
à 18h00. Entrée libre

29 janvier

Sur la page Wikipédia - Spectacle Villes en scène / théâtre
à 20h30.
Réservation à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20

les 12 et 13 mars

Salon du livre
organisé par l'association La Note bleue à l'espace culturel
Plus de 50 auteurs présents
Entrée libre.

le 19 mars

Teejay en concert
à 20h30. Réservation à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20

26 mars

Mooooooooonstres - Spectacle jeune public / Villes en scène
à 18h00. Réservation à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20



le 13 mai

Magmanus - Spectacle de cirque / Villes en scène
à 20h30.
Réservation à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20



les 28 et 29 mai

Rêves en scène Comédie musicale
à l'espace culturel. Réservations au 06.14.09.83.34

du 7 au 11 juin

Semaine de l'expression de l'AAGIR
Nombreux spectacles
Renseignements au 02.50.29.23.05



24 juin

Gala de Dynamic Les Pieux
Renseignements au 02.33.04.57.09

25 juin

Spectacle de fin d'année de l'école de musique
Renseignements au 02.33.01.76.15

De nombreuses associations de la commune organisent des événements dans les domaines culturels, sportifs, caritatifs, ... Ces manifestations contribuent au dynamisme de notre commune. Retrouvez l'agenda complet des événements sur www.lespieux.fr

Retour sur ...



Vent du Nord

Beau succès pour le premier concert Villes en scène de l'année. Les quatre québécois du groupe Vent du Nord ont enchanté le public venu nombreux.



Soirée caritative avec Les Rastas du cœur

A l'occasion du concert Rastas du cœur organisé par l'association Walk art, 1700 kg de denrées ont été collectées au profit de la Banque alimentaire et des Restos du cœur.



Les élèves sensibilisés à la danse contemporaine

Dans le cadre du spectacle de Villes en scène «Le concert dansé», les enfants de deux classes de l'école primaire de La Forgette ont bénéficié d'une sensibilisation à la danse contemporaine.



Semaine de la mobilité

Le centre d'information du public du CNPE de Flamanville en partenariat avec la commune des Pieux a organisé plusieurs animations dans le cadre de la semaine de la mobilité. Un essai de véhicule électrique était notamment proposé sur le marché le vendredi 18 septembre.



The Do en concert

Le groupe The Do a mis le feu à l'espace culturel le 29 octobre. Un concert à guichet fermé organisé par le Circuit des musiques actuelles.



30 ans d'échange avec l'Allemagne !

L'échange franco-allemand entre les collèges de Wenner et du Castillon a fêté ses trente ans cette année. A cette occasion une soirée était organisée par le collège Le Castillon en présence des membres qui ont créé et fait vivre cet échange.



Cérémonie du 11 novembre

De nombreux enfants des Pieux ont participé à la cérémonie du 11 novembre. Un geste important pour le devoir de mémoire.

Les plans napoléoniens consultables

Les services fiscaux vont restituer à la commune une copie de ses plans Napoléoniens. Ils seront mis à disposition du public pour consultation.

Pour permettre un meilleur calcul de l'impôt foncier, Napoléon 1^{er} souhaite instituer un cadastre général parcellaire. La loi du 15 septembre 1807 le met en place. Également appelé «cadastre napoléonien», celui-ci est constitué d'une série de plans

établis grâce aux relevés topographiques effectués par des géomètres dès 1808. Ce relevé a pour but d'établir de façon exacte l'assiette de l'impôt pour les propriétés bâties et non bâties. Formidable outil de compréhension du domaine foncier et de l'occupation des sols, le cadastre napoléonien fournit des informations sur la toponymie, l'hydrographie, les voies de communication. Nécessaire pour écrire l'histoire économique d'une commune,

d'un canton, il l'est aussi pour chercher l'origine de propriété d'une parcelle et donc se pencher sur la fortune d'une famille. Enfin, ces plans ont souvent une réelle valeur artistique.

Les archives départementales de la Manche ont numérisé l'ensemble des plans. Elles conservent également les originaux. Une version numérique est consultable sur le site : archives.manche.fr.



Travaux d'accessibilité à la médiathèque

La médiathèque Victor-Hugo sera en chantier en ce début d'année 2016. Les travaux concernent l'accessibilité des personnes handicapées à l'établissement.

L'entrée principale de la médiathèque ainsi que ses extérieurs seront rénovés à partir du mois de janvier. Une porte automatique sera installée pour faciliter l'accès à l'établissement. Pendant ces travaux, la médiathèque restera ouverte. L'entrée se fera à partir de l'issue de secours située en façade du bâtiment (place Saint-Clair). L'organisation intra-muros sera revue en fonction des besoins du chantier. Un nouvel espace d'accueil sera installé. Des perturbations sont donc à prévoir pour les usagers. Les agents de la médiathèque resteront à votre disposition pour maintenir la continuité du service. La fin du chantier est prévue en mars.



La BDM soutient la médiathèque Victor-Hugo

En début d'année, la Bibliothèque départementale de la Manche proposera une nouvelle convention de partenariat avec la médiathèque communale Victor-Hugo.

Depuis son ouverture en 2001, la médiathèque Victor-Hugo travaille de concert avec la BDM du Conseil départemental. Elle a pour mission de soutenir les communes pour développer la lecture publique. Aussi dans ce cadre, elle complète le fonds existant de la médiathèque par le prêt régulier de livres mais aussi de CD et DVD musicaux. Elle prête du matériel comme des tapis de lecture, des expositions, ... Elle propose également des formations pour le personnel. Elle met aussi en place des animations au fil de l'année comme le festival du conte «Histoires d'en découdre», des rencontres avec des écri-

vains, des lectures spectacles, ... C'est aussi via la BDM que les adhérents de la médiathèque ont accès au Kiosk : bouquet numérique de magazines et journaux en ligne. En 2013, ce partenariat avait permis aux adhérents de tester des liseuses.

Cette nouvelle convention prévoit désormais une participation financière des collectivités pour les offres numériques en fonction du nombre d'habitants de la commune. Ces offres seront plus nombreuses et variées.

N'hésitez pas consulter le catalogue en ligne de la BDM sur le site : biblio.manche.fr. Elle dispose de collections importantes : 230 000 livres, 60 000 CD et DVD musicaux et 2 400 textes enregistrés. Si un support vous intéresse, signalez-le à la médiathèque. Elle s'occupera de le réserver auprès de la BDM et le mettra à votre dis-

position dès que possible.

La BDM est actuellement partenaire de 58 bibliothèques (livres) et 35 médiathèques (livres et musique) dans 93 communes et communautés de communes de la Manche.



Le Conseil municipal enfants élu !

Le vendredi 20 novembre, 27 jeunes pieusais ont été élus pour siéger au Conseil municipal enfants. A la fois lieu de dialogue, de création mais aussi d'apprentissage de la démocratie, le conseil municipal des enfants réunit des écoliers et collégiens.

Participer à la vie de sa commune quand on a moins de 18 ans, ce n'est pas toujours évident. C'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité relancer un conseil municipal des enfants. La mise en place d'une telle structure repose sur une démarche collective, associant la municipalité, les

enseignants, les représentants des parents d'élèves...

Le groupe est constitué pour la première fois d'élèves de CM1, de CM2 et de 6^{ème}, élus par leurs camarades de classes pour deux ans. Les élections se déroulent de la même manière que celles des conseillers municipaux avec notamment une campagne électorale. Une fois élus, ils se retrouvent en assemblée ou commissions mensuelles à la mairie. Sur place, les jeunes sont encadrés par Sandra Hébert, animatrice de la mairie.

En fonction des thèmes soulevés pendant leurs campagnes, les jeunes travaillent

sur plusieurs projets : l'environnement, le city-stade, les aînés, la prévention routière, ... Des actions concrètes sur le terrain sont menées, comme l'ajout de passages pour piétons, l'installation d'un panneau à la sortie des écoles, le nettoyage de la plage, une ballade historique dans la ville... Les jeunes sont de véritables relais du quotidien.

Le conseil municipal des enfants est un lieu aussi d'apprentissage de la démocratie. C'est aussi l'occasion pour les jeunes de découvrir leur commune, son rôle, ses missions et le fonctionnement de la Mairie.



Ont été élus :

- en CM1 : Bianca ACCOSSATO, Lucile BERTIN, Elias CHEICK, Tristan DAOULAS, Noah DELACOUR, Nathaniel GODET-SIGNORINI, Nicolas LE, Adèle LE GALL, Julie LEFEVRE, Robin MARIE, Romane MASSONET, Tristan ROZIER

- en CM2 : Lola CAEN, Lisa CORBIN, Théo DESAIMARD, Pauline GAIFFE, Célia HAMARD, Anaïs LEDURE, Paul LEGRUEL, Raphaël ROUX, Maud ROYER, Ambre THOMINE

- en 6^{ème} : Esteban GERVAIS, Manon LANGLINAY, Clara LEFEBVRE, Margaux LEFEBVRE, Galaad OLLIVIER.

Tribune politique

Nous sommes à l'aube de grands changements pour nos collectivités. Les deux régions Basse et Haute-Normandie ne vont faire qu'une. Il en était question depuis longtemps, nous sommes enfin passés aux actes.

Dans cette nouvelle Normandie, la création d'un Grand Cotentin devient une évidence et une nécessité pour travailler et coopérer entre égaux avec Le Havre, Rouen et Caen.

Nous pouvons - et devons voir - cette évolution avec confiance et optimisme.

Depuis des mois, le groupe «Les Pieux... Demain !» interroge le Conseil municipal sur le rôle que la commune et la Communauté de communes des Pieux compte jouer dans cette évolution. Les réponses apportées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Elles font même passer notre communauté pour rétrograde, refermée sur elle-même et opposée au progrès. Pourtant, nos atouts sont nombreux et nous permettent d'envisager ces réformes avec confiance. Comme dans toute union, il y aura des difficultés. Notre priorité est de savoir comment nous pouvons conserver un service public de proximité de qualité dans cette nouvelle collectivité. C'est dans ce sens que nous continuerons de travailler pour que notre ville et notre canton ne soient pas perçus comme un fardeau, mais comme une chance pour le Grand Cotentin.

Les Pieux... Demain ! souhaite de bonnes fêtes de fin d'années à toutes et tous. Et bon courage aux commerçants, producteurs, artisans et services publics qui ne s'arrêtent jamais, même dans pour les fêtes

[Liste Les Pieux... Demain !](#)

La proposition de la Préfète intégrant la CCP dans un grand Cotentin suscite des interrogations, dont trois nous semblent liées au fonctionnement de notre territoire communautaire. La CCP a ceci de spécifique qu'elle possède de nombreuses compétences ; or, si la future Communauté d'agglomération (CA) se limite seulement à l'exercice des compétences obligatoires et de certaines optionnelles, beaucoup de compétences autrefois transférées reviendront à la commune des Pieux telles que le scolaire, la restauration collective, les équipements sportifs, le soutien financier aux associations, ... Dans la gouvernance de la future CA, les communes du canton des Pieux seraient représentées par 16 sièges sur 268 (6%), la commune des Pieux n'aurait seulement que 2 sièges : représentativité insuffisante qui donne peu de poids à notre territoire. Quelles sont les conséquences financières pour la commune ? Il est à craindre que la commune des Pieux n'ait pas les ressources nécessaires pour exercer les compétences qui lui seront rétrocédées, malgré les compensations financières annoncées. De plus, de grosses infrastructures ont été mises en place car il fallait être en capacité d'accueillir de nouveaux arrivants. Comment les faire fonctionner ? D'autre part, le projet de regroupement des quatre communautés de l'ouest Cotentin doit être poursuivi de façon cohérente sans faire de demande de dérogation pour la seule CCP qui va complètement à l'encontre de la fusion... Si les communes du canton des Pieux devaient adhérer au grand Cotentin, il sera nécessaire de regrouper les 15 communes en une commune nouvelle. Dans l'hypothèse où la collectivité accueillant actuellement le CNPE et l'EPR refuserait d'adhérer, elle mettrait en péril les 14 autres communes, signe d'un manquement à la solidarité financière de notre territoire... [Liste agissons et continuons ensemble](#)